

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

LE MINISTRE

Paris, le 0 1 MARS 2013

N/Réf:

Monsieur le Sénateur-Maire,

Par courrier en date du 20 novembre 2012, vous avez appelé mon attention sur le financement des emplois d'Assistants d'Education (AE) au sein de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de la Lozère. Vous joignez, en appui de votre lettre, une fiche technique qui vous a été communiquée par le directeur de l'établissement précité.

Les personnels AE affectés au sein des Etablissements Techniques Agricoles Publics sont rémunérés aux mêmes conditions que celles prévues pour leurs homologues de l'Education nationale.

Le différentiel de financement que vous évoquez, non couvert actuellement par l'Etat, est pris en charge par les EPLEFPA sur leurs ressources propres.

En conséquence, un ajustement aux besoins de la ligne budgétaire précitée a été sollicité pour 2014, afin de la doter des crédits nécessaires au financement par l'Etat de l'intégralité des coûts inhérents à l'emploi des AE chargés de la surveillance des élèves et étudiants inscrits dans les EPLEFPA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur-Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane LE FOLL

Monsieur Sénateur Maire de Sénat 15, rue de Vaugirard 75291 PARIS CEDEX 06